

ATTESTATION DE DEMANDE DE PARTAGE DE L'AIDE CESU - GARDE D'ENFANT

Si vous et le deuxième parent de l'enfant êtes agents de l'Etat séparés ou divorcés et si vous bénéficiez du partage des allocations familiales - CAF*, vous pouvez demander le partage de l'aide Ticket CESU en remplissant cette attestation et en la joignant à votre demande.

Une attestation par enfant.

JE SOUSSIGNÉ(E),

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

Service d'emploi (ministère, direction et service) :

.....

.....

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

ATTESTE QUE :

- Je suis séparé(e) et/ou divorcé(e) du deuxième parent de l'enfant.
- Le deuxième parent de l'enfant est aussi agent rémunéré sur le budget de l'Etat.
- Je bénéficie avec le deuxième parent de l'enfant du partage des allocations familiales - CAF* et je fournis l'attestation du versement des prestations familiales réparties entre les deux parents.

Ces trois conditions doivent être remplies afin que votre demande de partage de l'aide soit prise en compte

POUR L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

Chacun des deux parents doit compléter et signer ce document et le joindre à son dossier de demande, avec la pièce justificative (attestation du versement des prestations familiales réparties entre les deux parents).

Fait à :

Le : / /

Signature :